



Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration Services Déconcentrés du 17 septembre 2024

Paris, le 19 septembre 2024

L'UNSA était représentée par Emilie Cerisier et Virginie Perin.

L'administration, représentée par Nadine RICHARD-PEJUS, a répondu aux interrogations de l'UNSA sur l'impact des restrictions budgétaires, en précisant que les programmes 354 et 215 ont subi des annulations de crédit et surgel. L'administration a dû faire des choix d'orientation, de priorisation des consommations des crédits de gestion, les missions prioritaires devant être tenues. Tout l'interministériel travaille sur la demande et le soutien de moyens pour fonctionner correctement.

A ce jour, il n'y a pas d'annonce sur le gel en matière de recrutement.

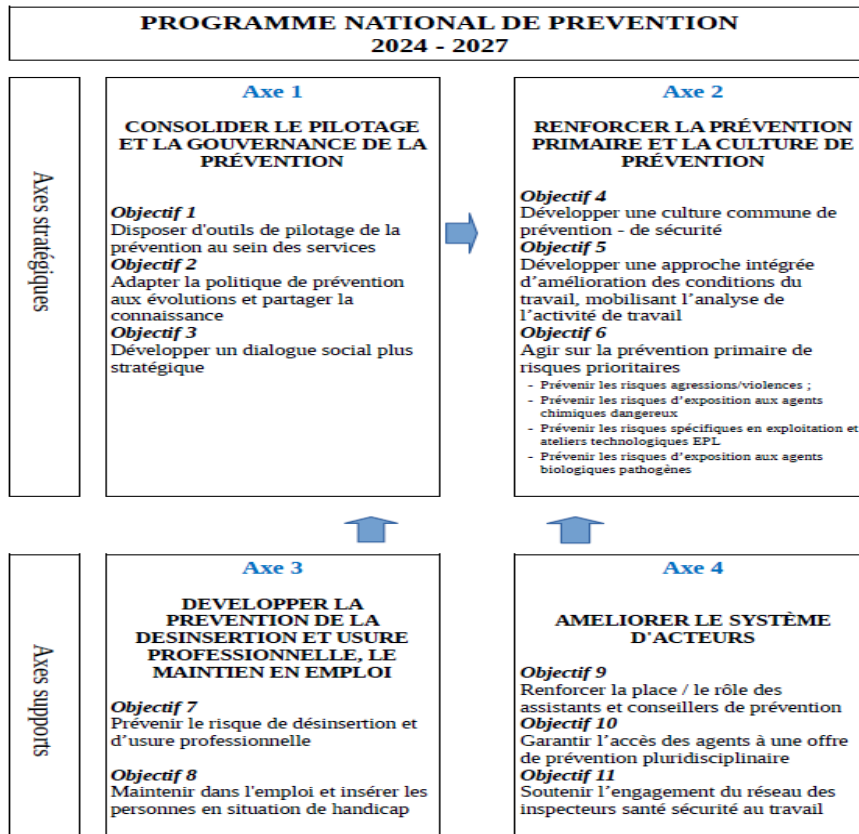
Il a été rappelé le périmètre de cette instance qui traite des sujets santé, sécurité et conditions de travail des agents des DRAAF, DAAF et DRIAAF.

L'UNSA a alerté sur la difficulté engendrée par l'articulation avec les autres instances qui peuvent couvrir certains agents de ces structures (Formation Spécialisée du CSA FranceAgriMer, Formation Spécialisée du CSA Alimentation...).

L'administration a bien conscience de cette difficulté et de la nécessité d'une articulation à construire entre ces instances (ce point est prévu dans l'axe 1 du Programme National de Prévention).

Une présentation du Plan National de Prévention a été faite par le référent du réseau des ISST, Pierre CLAVEL. Celui-ci est décliné en 4 axes et 11 objectifs avec une volonté que le travail fait puisse être décliné opérationnellement sur le terrain. Ces informations sont disponibles sur le compte rendu de la Formation Spécialisée du CSA Ministériel du 26 mars 2024 ([voir le compte-rendu sur notre site](#)).

Un programme articulé autour de 4 axes



Une cartographie des outils existants mis à disposition des représentants du personnel et des acteurs de prévention va être transmise pour un meilleur accompagnement des agents.

Un focus a été fait sur **trois objectifs particuliers** :

- **L'objectif 7**, relatif à la prévention du risque de désinsertion et d'usure professionnelles, qui a identifié des situations de travail prioritaires, notamment celles du Réseau des Nouvelles des Marchés.

Un travail est engagé pour une analyse de l'activité du travail du RNM conduisant à la formalisation de recommandations pour une meilleure prise en compte des contraintes et un meilleur accompagnement des recrutements.

- **L'objectif 5**, relatif à la prévention primaire des risques professionnels, dont ceux psychosociaux, pour agir sur les facteurs de risque mais aussi identifier les ressources et, proposer des moyens afin de mobiliser des compétences internes au ministère sur ce sujet.

- **L'objectif 2**, relatif à l'adaptation de la politique de prévention aux évolutions et le partage de la connaissance, qui prévoit une action de déploiement de « RETEX Pool » : outils de retour d'expériences. Il est proposé par exemple un jeu de cartes pour une enquête suite à un incident/accident.

Les organisations syndicales ont alerté sur les situations de tension sur le terrain en donnant des exemples concrets.

Selon l'administration, la position du ministre est très claire : il apporte son soutien plein et entier aux agents en contrôle quel que soit leur ministère. Le MASA travaille sur le plan de prévention des contrôles afin que les éléments de prévention soient toujours connus des agents qui partent sur le terrain.

En réponse aux questions diverses des organisations syndicales, les éléments suivants ont été apportés par l'administration :

Le contrôle unique :

Les travaux démarrés sur le contrôle unique ont été suspendus du fait du contexte politique. Les propositions de la mission d'inspection CGAAER, suite aux annonces du Premier Ministre, ont été remontées. Un projet de circulaire a été émis précisant ce qui ne rentrerait pas dans le périmètre du contrôle unique. Une clarification des contrôles embarqués dans le panier contrôle unique doit être faite auprès de la profession. Les services sont en attente de la position du prochain ministre.

La médecine de prévention et la convention nationale entre la MSA et le MASA :

Le partenariat MASA/ MSA est conclu pour 3 ans. Une nouvelle convention cadre doit être signée cette année avec la mise en œuvre d'un modèle de convention locale. Elle sera transmise dès sa signature aux DRAAFs avant même la parution de la Note de Service.

La MSA n'est pas épargnée concernant le déficit de médecins du travail. Elle a mis en place un recrutement plus offensif de médecins (effort de revalorisation de la grille de rémunération) et a renforcé le recrutement des infirmiers du travail (convention adaptée dans ce sens).

Certaines DRAAFs ont dû trouver des solutions complémentaires. Dans ce cas des conventions mutualisées avec d'autres médecins ou avec d'autres ministères (MTE, Finances) sont mises en œuvre.

En cas d'absence de médecin du travail, des solutions temporaires peuvent être trouvées. Ex : recours à des médecins agréés pour ne pas bloquer les demandes des personnels.

Une enquête annuelle est faite auprès de chaque ministère sur la médecine de prévention. Des travaux de récupération des données sur les DDI devraient être lancés. Les DRAAF finissent la mise en œuvre et une enquête simple sera lancée pour savoir quelle structure a une couverture en médecine du travail.

Pour les personnes en situation de handicap, un référent handicap est présent dans chaque DRAAF. La possibilité de ne s'appuyer que sur la prescription du seul médecin traitant ou de recourir à des médecins agréés (liste tenue par les ARS) est ouverte. Une convention ponctuelle pour un agent qui a un besoin peut être faite avec une structure proche.

Impact sur les conditions de travail de la gestion immobilière de l'État, notamment des mesures d'optimisation immobilière :

Ce n'est pas le MASA qui est en charge de la gestion immobilière. Des échanges avec les agents pour que les conditions de travail soient évoquées, doivent se faire en local. De même un relais sera fait auprès des collègues qui suivent ce dossier dans le cadre de la négociation QVCT (qualité de vie et conditions de travail).

Les commissions régionales d'information et de concertation :

Il y a une hétérogénéité de la tenue de ces instances. La question sera posée lors de la rencontre des SG des DRAAF la semaine prochaine.

La protection sociale complémentaire :

La semaine prochaine débute des webinaires pour les RH de proximité, ensuite le projet sera affiné sur les attendus pour accompagner les agents sur les démarches à accomplir. Un comité de suivi est mis en œuvre tous les mois avec les organisations syndicales pour un retour des questions et des inquiétudes des agents.

La semaine en 4 jours :

Les travaux sont suspendus sur ce sujet compliqué (peu d'expérimentation), en lien avec le contexte politique, dans l'attente des orientations du futur ministre en la matière.



Déclaration liminaire FS du CSA-SD

Paris, le 17 septembre 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous voici enfin réunis pour cette formation spécialisée mise en œuvre suite aux élections professionnelles de décembre 2022. Nous nous inquiétons de l'absence de tenue de cette instance car elle revêt pour nous un caractère important pour le suivi des agents, de leur santé, de leurs conditions de travail.

Nous nous retrouvons aujourd'hui dans cette instance sous le coup de contraintes budgétaires qui n'ont jamais été aussi importantes. Tous les services de l'Etat se retrouvent obligés de faire des efforts, mais rappelons que ceux-ci ne sont pas sans conséquences. En effet, les structures restreignent les déplacements des agents, y compris les regroupements nationaux qui sont souvent nécessaires aux nouveaux arrivants pour se former, se créer des réseaux et cela aura un impact sur le développement de leurs compétences. Nous attirons votre attention sur la nécessité de ne pas impacter les frais liés aux équipements des agents (qu'ils soient informatiques ou de protection pour leur santé). Les structures sont encore plus inquiètes pour l'année 2025. Jusqu'où pourront aller ces restrictions : un report des recrutements pourrait-il être envisagé ? Si c'est le cas, les services déjà en difficulté dans certaines structures risquent de ne plus pouvoir assurer leurs missions et nous ne manquerons pas de réagir, nous, organisations syndicales, sur cette dégradation de nos missions.

Dans la continuité de l'impact sur les conditions de travail des agents et sur leur santé, nous souhaitons avoir un bilan de la couverture en médecine du travail de nos services déconcentrés et savoir où en est la convention avec la MSA. L'ensemble des agents a-t-il un suivi médical tel que prévu par les textes ? Nous pensons notamment aux collègues exposés au risque chimique, en SIVEP, mais également dans les SRAL, que ce soit lors de contrôles intrants en exploitation ou dans toute autre structure utilisant ces produits. Avez-vous des remontées au niveau national sur les cas d'exposition de ces agents ? Nous en avons et nous nous étonnons que ces agents ne fassent plus l'objet d'un suivi renforcé de la médecine du travail qui prévoyait une visite tous les ans ou tous les deux ans pour ces agents. Rappelons aussi le risque encouru par nos collègues FranceAgriMer qui réalisent des prélèvements de céréales dans des silos.

Qu'en est-il du suivi des agents forestiers, exposés notamment au risque de piqûre de tiques et à la maladie de Lyme.

Les contrôleurs sur le terrain sont de plus en plus exposés aux tensions du monde agricole et le nombre de refus s'accroît. Cela fait suite à l'annonce du contrôle unique dont nos agents attendent qu'une clarification soit faite auprès des administrés car ce sont eux aujourd'hui qui doivent répondre de ces annonces et se justifier. Même les missions de surveillance auparavant plutôt bien acceptées dans l'ensemble sont désormais difficiles à assurer dans certains secteurs.

En lien avec ces contrôles, il est parfois reproché aux agents de ne pas être clairement identifiables (voiture banalisée, pas de vêtements floqués) et cela entraîne parfois des malentendus ou des suspicions qu'il faut lever.

Une partie des DRAAF a vu ses services CPCM rejoindre le CGF (Centre de Gestion Financière). A-t-on un bilan du suivi de ces agents ? Combien sont partis, revenus ou ont fait acte de mobilité dans une autre structure ? Pourrait-on avoir un bilan précis au prochain COSUI CGF.

Les annonces sur la gestion de la PSC ne nous ont pas rassuré sur les facilités de suivi administratif. La variation mensuelle des montants de cotisation va créer de nombreuses incompréhensions et ce sont les agents au contact des collègues qui vont devoir assurer le suivi. Si on rajoute à cela les procédures complexes de suivi des remboursements de frais de déplacements, les collègues des secrétariats généraux se retrouvent en grande difficulté et la situation ne va pas s'améliorer. A quand la simplification administrative ou les renforts dans ces services qui sont souvent mis à mal du fait des décisions ministérielles qu'ils se retrouvent à assumer ?

Je vous remercie.